

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**EGOSEAL**

Date de révision: 27.11.2023

Code du produit: 695000000

Page 1 de 13

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

EGOSEAL

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Mastic, contiennent des solvants  
Utilisation professionnelle

**Utilisations déconseillées**

Aucun à notre connaissance.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société:	EGO Dichtstoffwerke GmbH & Co. Betriebs KG	
Rue:	Kaltenbrunn 27	
Lieu:	D-82467 Garmisch-Partenkirchen	
Téléphone:	+49 (0)8821 956 90	Téléfax: +49 (0)8821 956 990
E-mail:	info@ego.de	
Interlocuteur:	Laboratoire	Téléphone: +49 (0)8821 956 960
E-mail:	EGO-Labor@ego.de	
Internet:	www.ego.de	

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** +49 (0)8821 956 960 (Lu-Je: 9-16 heures, Ve: 9-13 heures)  
en allemand et anglais

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:  
Liquide inflammable: Flam. Liq. 3  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3  
Mentions de danger:  
Liquide et vapeurs inflammables.  
Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

acétate de n-butyle

**Mention** Attention**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**EGOSEAL**

Date de révision: 27.11.2023

Code du produit: 695000000

Page 2 de 13

P261	Éviter de respirer Poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P501	Éliminer le contenu / le conteneur pour l'élimination problématique des déchets.

**Étiquetage particulier de certains mélanges**

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Conseils supplémentaires**

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

**2.3. Autres dangers**

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Des composants du produit peuvent être absorbés par inhalation.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

: Caoutchouc synthétique et matière auxiliaires

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance	Quantité		
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
64742-54-7	Erdöldestilat, schwer, hochraffiniert			31 - 35 %
	265-157-1		01-2119484627-25	
	Asp. Tox. 1; H304			
123-86-4	acétate de n-butyle			22 - 26 %
	204-658-1		01-2119485493-29	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3; H226 H336 EUH066			
52829-07-9	Bis(2,2,6,6-Tetramethyl-4-piperidyl)sebacat			0,1 - 0,2 %
	258-207-9		01-2119537297-32	
	Repr. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2; H361f H318 H400 H411			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
123-86-4	204-658-1	acétate de n-butyle	22 - 26 %
	dermique: DL50 = >14000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 10760 mg/kg		

**Information supplémentaire**

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**EGOSEAL**

Date de révision: 27.11.2023

Code du produit: 695000000

Page 3 de 13

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des mesures de premiers secours****Indications générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Eloigner du lieu d'exposition, coucher.

**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

**Après contact avec la peau**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec Eau et savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

**Après contact avec les yeux**

Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

**Après ingestion**

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas provoquer de vomissement. Appeler aussitôt un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Toux, Vomissements, mal de tête, Perte de conscience, Somnolence, Insuffisance respiratoire. Nausée.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Oedème pulmonaire, autres effets sur le système nerveux central.

Un contact prolongé/fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses.

Traiter de façon symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Poudre sèche d'extinction. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Mousse. Eau pulvérisée.

**Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Oxydes nitriques (NO<sub>x</sub>).

Les gaz de combustion provenant de matières organiques sont essentiellement classés comme toxiques.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Appareil de protection respiratoire autonome (EN 133)

**Information supplémentaire**

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.

**Pour les non-secouristes**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Conserver à l'écart de toute source d'ignition  
- Ne pas fumer. Utiliser un équipement de protection individuel

**Pour les secouristes**

Utiliser un équipement de protection individuel

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**EGOSEAL**

Date de révision: 27.11.2023

Code du produit: 695000000

Page 4 de 13

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter une fuite ou un déversement supplémentaire. Ne pas déverser le produit dans l'environnement aquatique sans prétraitement (installation avec traitement biologique).

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Pour la rétention**

Couvrez les égouts.

**Pour le nettoyage**

Enlever avec un absorbant inerte. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Si le liquide a été renversé en grande quantité nettoyer rapidement en écopant ou en aspirant.

**Autres informations**

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Si possible, contenir du matériel échappé.

Éliminer en observant les réglementations administratives.

Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir également section 7, 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Ne pas laisser pénétrer dans les yeux, ni mettre en contact avec la peau ou les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

**Préventions des incendies et explosion**

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Un refroidissement d'urgence par pulvérisation d'eau doit être assuré en cas d'incendie ambiant. Le mélange peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à la terre lors de transvasements.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent parcourir de longues distances jusqu'à une source d'inflammation, ce qui peut provoquer un retour de flamme.

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inspirer les vapeurs.

Remarque: les mesures de protection répertoriées ci-dessous concernent notamment la substance dangereuse acétate de n-butyle.

**Information supplémentaire**

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement - Voir également section 8

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Conserver à une température ne dépassant pas 60 °C.

Éviter une exposition directe au soleil. Protéger de la chaleur.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Mastic à base de solvant pour l'étanchéité des joints (joints de dilatation et de raccordement).

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**EGOSEAL**

Date de révision: 27.11.2023

Code du produit: 695000000

Page 5 de 13

**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
123-86-4	Acétate de n-butyle	50	241		VME (8 h)	
		150	723		VLE (15 min)	

**Valeurs de référence DNEL/DMEL**

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
123-86-4	acétate de n-butyle			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	300 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	600 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	300 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	600 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	11 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, aigu	dermique	systémique	11 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	35,7 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	300 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	35,7 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	300 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, aigu	dermique	systémique	6 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	6 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, aigu	dermique	local	2 mg/personne/jour
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	local	2 mg/personne/jour
52829-07-9	Bis(2,2,6,6-Tetraméthyl-4-piperidyl)sebacat			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	2,82 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	1,6 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	0,69 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,8 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,4 mg/kg p.c./jour

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**EGOSEAL**

Date de révision: 27.11.2023

Code du produit: 695000000

Page 6 de 13

**Valeurs de référence PNEC**

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
123-86-4	acétate de n-butyle	
Eau douce		0,18 mg/l
Eau de mer		0,018 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,981 mg/kg
Sédiment marin		0,0981 mg/l
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		35,6 mg/l
Sol		0,0903 mg/kg
52829-07-9	Bis(2,2,6,6-Tetraméthyl-4-piperidyl)sebacat	
Eau douce		0,018 mg/l
Eau de mer		0,0018 mg/l
Sédiment d'eau douce		29 mg/kg
Sédiment marin		2,9 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		1 mg/l
Sol		5,9 mg/kg

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

L'aspiration diffuse et la dilution de l'air sont souvent insuffisantes pour limiter l'exposition des employés. Une ventilation par aspiration à la source est généralement préférable. Les équipements antidéflagrants (tels que les ventilateurs, les commutateurs et la mise à la terre) doivent être utilisés dans les systèmes de ventilation mécanique.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection hermétiques. En plus des lunettes de protection, porter une protection faciale si des éclaboussures sont possibles. L'équipement doit être conforme à la norme EN 166.

**Protection des mains**

Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.

caoutchouc butyle: Épaisseur du gant 0,3 mm; Temps de pénétration 60 minutes

Caoutchouc nitrile: Épaisseur du gant 0,9 mm; Temps de pénétration 30 minutes

Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et il est différent d'un fournisseur à l'autre. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.

**Protection de la peau**

Vêtements de protection à manches longues

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

**Protection respiratoire**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Équipement de filtrage avec filtre en A. Masque facial complet avec filtre susmentionné selon les exigences du fabricant ou appareil de protection respiratoire indépendant. L'équipement doit être conforme aux normes EN 136, EN 140 ou EN 143.

**Protection contre les risques thermiques**

Ne pas chauffer le produit.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**EGOSEAL**

Date de révision: 27.11.2023

Code du produit: 695000000

Page 7 de 13

En cas d'incendie: Vêtements résistant au feu  
Gants résistant aux basses températures: non demandé

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Si des fuites du produit ne peuvent pas être empêchées, il doit être aspiré au point de sortie sans risque.  
Respecter les valeurs d'émission, une purification de l'air d'échappement peut être fournie. Si le recyclage est impossible, éliminez-le conformément à la réglementation locale.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide très visqueux
Couleur:	transparent, noir
Odeur:	caractéristique (n-Butylacetate)
Point de fusion/point de congélation:	Non applicable.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	126 °C
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité:	(n-Butylacetate) 1,2 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	(n-Butylacetate) 7,5 vol. %
Point d'éclair:	27 °C
pH-Valeur:	6,2 (n-Butylacetate)
Hydrosolubilité:	insoluble
Coefficient de partage n-octanol/eau:	Non applicable.
Pression de vapeur: (à 20 °C)	(n-Butylacetate) 15 hPa
Pression de vapeur: (à 50 °C)	(n-Butylacetate) 58 hPa
Densité (à 20 °C):	0,94 g/cm <sup>3</sup>
Densité relative:	transparent
Densité de vapeur relative: (à 20 °C)	(n-Butylacetate) 4

**9.2. Autres informations****Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion  
produit non explosif. Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air.

**Autres caractéristiques de sécurité**

Taux d'évaporation:	Non applicable.
Teneur en solvant:	env. 24 %
Viscosité dynamique: (à 20 °C)	15000 mPa·s

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Aucune donnée disponible

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.  
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**EGOSEAL**

Date de révision: 27.11.2023

Code du produit: 695000000

Page 8 de 13

**10.4. Conditions à éviter**

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.  
Acides forts et bases fortes, Oxydants forts.

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune donnée disponible

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Voir également section 5

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Les données toxiques du distillat de pétrole (aspiration) ne sont plus données par la viscosité élevée. Faible toxicité: DL50 > 5000 mg / kg chez le rat

**ETAmél calculé**

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
123-86-4	acétate de n-butyle				
	orale	DL50 mg/kg	10760	rat	OCDE Ligne directrice 423
	cutanée	DL50 mg/kg	>14000	lapin	OCDE Ligne directrice 402

**Irritation et corrosivité**

Pas d'irritation de la peau (lapin)  
Pas d'irritation des yeux (lapin) OCDE Ligne directrice 405

**Effets sensibilisants**

non sensibilisant. (cochon d'Inde)

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Aucun à notre connaissance.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Danger par aspiration**

En raison de la viscosité, aucun danger d'aspiration ne résulte de ce produit.

**Informations sur les voies d'exposition probables**

Contact avec la peau

**Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux**

Ces informations ne sont pas disponibles.

**11.2. Informations sur les autres dangers****Autres informations**

L'inhalation produit un effet narcotique/une sensation d'ivresse. Les composants du produit (acétate de butyle) peuvent être absorbés par inhalation du corps.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**EGOSEAL**

Date de révision: 27.11.2023

Code du produit: 695000000

Page 9 de 13

Nous n'avons pas de données quantitatives concernant les effets écologiques de ce produit.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
123-86-4	acétate de n-butyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 18 mg/l	96 h	Vairon	OCDE Ligne directrice 203	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 44 mg/l	48 h	Daphnia magna		

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Biodégradabilité facile 83% (28 jours)

à base de substance dangereuse acétate de n-butyle et huile minérale

N° CAS	Substance				
	Méthode	Valeur	d	Source	
	Évaluation				
123-86-4	acétate de n-butyle				
		83 %	28		
	Facilement biodégradable, selon le test OCDE approprié.				

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune donnée disponible

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Précautions spéciales: Dépensez vos déchets dans une décharge ou un incinérateur approprié.

**Code d'élimination des déchets - Produit**

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

**L'élimination des emballages contaminés**

En accord avec les réglementations locales et nationales.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**EGOSEAL**

Date de révision: 27.11.2023

Code du produit: 695000000

Page 10 de 13

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 1133

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Adhésifs

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3

**14.4. Groupe d'emballage:** III  
Étiquettes: 3



Code de classement: F1  
Quantité limitée (LQ): 5 L  
Quantité exceptée: E1  
Catégorie de transport: 3  
N° danger: 30  
Code de restriction concernant les tunnels: D/E

**Autres informations utiles (Transport terrestre)**

ADR / RID: n'est pas soumis à ADR / RID selon 2.2.3.1.5.  
(Conteneur <450 l) pas de produit dangereux  
Classe / groupe d'emballage: pas de produit dangereux

**Transport maritime (IMDG)**

Marine polluant: no

**Autres informations utiles (Transport maritime)**

IMDG / GGV-See: n'est pas soumis au code IMDG 2.3.2.5 (conteneur <= 30 l)  
donc pas de produit dangereux  
Classe / groupe d'emballage: pas de produit dangereux

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 1133

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Klebstoffe

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3

**14.4. Groupe d'emballage:** III  
Étiquettes: 3

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Catégorie de contamination (X, Y ou Z): non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**EGOSEAL**

Date de révision: 27.11.2023

Code du produit: 695000000

Page 11 de 13

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 28, Inscription 40

2004/42/CE (COV): env. 24 %

**Législation nationale**

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D):

1 - présente un faible danger pour l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 8.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**EGOSEAL**

Date de révision: 27.11.2023

Code du produit: 695000000

Page 12 de 13

**Abréviations et acronymes**

CLP: Classification, labelling and Packaging  
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals  
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals  
UN: United Nations  
CAS: Chemical Abstracts Service  
DNEL: Derived No Effect Level  
DMEL: Derived Minimal Effect Level  
PNEC: Predicted No Effect Concentration  
ATE: Acute toxicity estimate  
LC50: Lethal concentration, 50%  
LD50: Lethal dose, 50%  
LL50: Lethal loading, 50%  
EL50: Effect loading, 50%  
EC50: Effective Concentration 50%  
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate  
NOEC: No Observed Effect Concentration  
BCF: Bio-concentration factor  
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic  
vPvB: very persistent, very bioaccumulative  
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail  
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways  
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
EmS: Emergency Schedules  
MFAG: Medical First Aid Guide  
IATA: International Air Transport Association  
ICAO: International Civil Aviation Organization  
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
IBC: Intermediate Bulk Container  
VOC: Volatile Organic Compounds  
SVHC: Substance of Very High Concern  
Flam. Liq: Liquide inflammable  
Asp. Tox: Danger par aspiration  
Eye Dam: Lésions oculaires graves  
Repr: Toxicité pour la reproduction  
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique  
Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique  
Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Information supplémentaire**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### EGOSEAL

Date de révision: 27.11.2023

Code du produit: 695000000

Page 13 de 13

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*